

Informations de base	
2020/2128(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Recommandation au Conseil concernant les 75e et 76e sessions de l'Assemblée générale des Nations unies Subject 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	RODRÍGUEZ RAMOS María Soraya (Renew)	04/05/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive LEXMANN Miriam (EPP) SANTOS Isabel (S&D) YENBOU Salima (Greens /EFA) KANKO Assita (ECR) KOULOGLOU Stelios (GUE /NGL)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/05/2021	Vote en commission		
26/05/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0173/2021	
08/06/2021	Décision du Parlement	T9-0278/2021	Résumé
08/06/2021	Débat en plénière		
08/06/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2128(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 121
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/03596

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE658.932	15/10/2020	
Amendements déposés en commission		PE660.365	26/11/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0173/2021	26/05/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0278/2021	08/06/2021	Résumé

Recommandation au Conseil concernant les 75e et 76e sessions de l'Assemblée générale des Nations unies

2020/2128(INI) - 08/06/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 477 voix pour, 89 contre et 127 abstentions, une recommandation à l'intention du Conseil concernant les 75e et 76e sessions de l'Assemblée générale des Nations unies.

L'ONU célèbre cette année son 75e anniversaire. Les Nations unies se sont révélées être une enceinte universelle fondamentale pour la recherche d'un consensus international sur la paix et la sécurité, le développement durable et le respect des droits de l'homme et du droit international.

Soutien au multilatéralisme

Le Parlement a recommandé au Conseil de poursuivre son soutien à un multilatéralisme effectif et, en particulier, aux Nations unies en tant qu'enceinte indispensable pour la recherche de solutions multilatérales aux défis mondiaux, pour la sensibilisation et le dialogue politiques et pour la recherche de consensus dans l'ensemble de la communauté internationale.

Réaffirmant que l'Union et ses États membres partagent **les valeurs et les principes de la charte des Nations unies** et que l'Union se fonde sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, le Parlement estime que le Conseil devrait agir en faveur de l'intégration de ces valeurs et droits dans tous les domaines d'action et de programmation des Nations unies.

Les députés ont demandé au Conseil continue d'enrichir sa palette d'outils de diplomatie en accordant une attention particulière à la paix, à la sécurité internationale et à la stabilité à long terme, à la diplomatie climatique, à la diplomatie culturelle, aux droits humains, à l'égalité des genres, à une mondialisation équitable et à la capacité de rechercher le dialogue et le consensus politiques.

Le Conseil est invité à :

- saisir l'occasion du changement de présidence aux **États-Unis** et tendre la main aux États-Unis en ce qui concerne les questions politiques et d'intérêt commun ainsi qu'à maintenir une capacité de dialogue et de partenariat afin de reconstruire la relation transatlantique et la coopération au sein du système des Nations unies pour l'avenir;

- poursuive ses efforts pour permettre à l'Union de **s'exprimer d'une seule voix** au sein des Nations unies et à rendre la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union plus efficace moyennant le recours au vote à la majorité qualifiée en son sein afin de renforcer la coopération sur des questions d'intérêt stratégique pour l'Union et de mieux refléter ses valeurs fondamentales.

Maîtrise des armements

Le Parlement a recommandé au Conseil de soutenir tous les efforts déployés pour remettre la maîtrise des armements et le désarmement à l'ordre du jour international. Il a appelé à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant pour interdire l'exportation et la vente d'armes et de technologies de cybersurveillance pour commettre des crimes de guerre et/ou pour réprimer les dissidences en interne.

Le Parlement a encouragé le Conseil à œuvrer à l'ouverture de négociations internationales portant sur un instrument juridiquement contraignant qui interdirait les **systèmes d'armes létales autonomes** sans contrôle humain rigoureux. Il a recommandé au Conseil d'exhorter les principales puissances nucléaires à s'abstenir de se retirer du régime de contrôle des armes et à faire avancer les négociations sur le **contrôle des armes nucléaires**. Il a par ailleurs recommandé d'inviter les États-Unis et la Russie à établir une confiance mutuelle afin de rouvrir le dialogue sur les moyens de nouer une nouvelle relation de maîtrise des armements.

Réforme de l'ONU

Le Conseil est invité à soutenir le secrétaire général des Nations unies dans ses efforts pour faire progresser le programme de réformes au sein de son institution et pour renforcer la capacité de celle-ci à favoriser le développement durable, à promouvoir la paix et la sécurité et à rationaliser son système de gestion interne pour une ONU efficace, transparente, financièrement viable et responsable.

Le Parlement souligne que les principaux progrès dans le processus de réforme des Nations unies ont été réalisés dans le domaine administratif, tandis que **d'importantes réformes politiques restent en suspens**, et devraient inclure l'adoption de mesures concrètes pour accélérer l'alignement du système de développement sur le programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les députés sont d'avis que l'Union et ses États membres devraient trouver un large consensus pour **réformer le Conseil de sécurité** (CSNU), notamment par la création d'un siège permanent pour l'Union européenne en sus des sièges existants déjà occupés par des États membres, l'imposition d'une limite à l'utilisation du droit de veto, notamment dans le cas de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et une modification de la composition du CSNU afin qu'elle reflète davantage le monde d'aujourd'hui.

Déplorant le fait que des régimes autoritaires continuent à se servir du Conseil des droits de l'homme pour justifier leurs abus, le Parlement a souligné l'importance de promouvoir une **réforme du Conseil des droits de l'homme** qui puisse garantir un véritable engagement de tous les États membres en faveur de la promotion efficace et impartiale des droits de l'homme.

Le Parlement a demandé de continuer à renforcer le rôle de la **Cour pénale internationale** (CPI) et du système de justice pénale internationale afin de promouvoir l'établissement des responsabilités, de mettre fin à l'impunité et de fournir à la CPI un soutien diplomatique, politique et financier solide. L'engagement de l'Union à lutter contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes, les professionnels des médias devrait être renforcé.

Lutte contre le terrorisme et prévention des conflits

Le Parlement a réaffirmé sa condamnation catégorique du terrorisme ainsi que son plein soutien aux mesures qui visent à vaincre et à éradiquer les organisations terroristes, notamment l'EIIL/Daech, qui font peser une menace évidente sur la sécurité régionale et internationale. Le Conseil devrait œuvrer, aux côtés de l'Assemblée générale des Nations unies, à la lutte contre le financement du terrorisme et à l'élaboration de mécanismes visant à identifier les terroristes et les organisations terroristes et à renforcer les mécanismes de gel des avoirs dans le monde entier.

La résolution a souligné l'importance d'un effort concerté de l'Union européenne, des Nations unies et de l'Union africaine en vue de renforcer les capacités de **l'Union africaine** en matière de prévention des crises, de gestion des crises et de résolution des conflits sur le continent africain.

Vaccins

Le Parlement a soutenu l'appel lancé par le secrétaire général des Nations unies en faveur d'un vaccin contre la COVID-19 abordable et accessible, et qui soit considéré comme **un bien public mondial**. Il a demandé une enquête impartiale, transparente et indépendante sur la propagation du virus et la gestion de la pandémie de COVID-19. Il s'est prononcé en faveur d'une réforme de l'OMS afin de créer un consortium international contre le virus destiné à garantir à l'ensemble des pays l'accès aux vaccins contre la COVID-19 ainsi qu'aux futurs vaccins, et leur distribution équitable.

Enfin, le Parlement a encouragé le Conseil à jouer un rôle moteur et ambitieux dans la préparation de la 26e conférence des Nations unies sur les **changements climatiques** (COP26).